

## Vers une nouvelle gouvernance du sport?

La Première Conférence Nationale du Sport s'est tenue le 20 novembre 2008 à la Maison du Sport Français, siège du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Les principaux acteurs du sport français (mouvement sportif, Etat, collectivités territoriales, entreprises...) s'y sont réunis afin d'envisager ensemble, l'orchestration de la gouvernance sportive de demain.



Introduite par Henri Sérandour, président du CNOSF, après un message d'accueil de son secrétaire général, Michel Vial, cette Première Conférence Nationale du Sport s'était dessinée dès 2006 lors de la préparation du Livre blanc du CNOSF (La raison du plus sport) qui réaffirmait les positions et contributions du Mouvement sportif français sur de nombreux sujets, tels que l'économie, le développement, le haut niveau...

Elle avait pour objectif de faire échanger les différents acteurs du sport en vue d'affiner la synergie nécessaire des apports de chacun au bénéfice du sport, sujet d'intérêt commun. Il s'agissait en effet, selon les propres mots adressés à l'assemblée par Henri Sérandour « *d'approfondir nos relations, de concevoir d'autres manières de les développer et de valoriser leur indispensable complémentarité (...) d'agir ensemble de façon mieux orchestrée, notamment en terme de gouvernance et de financement* ».



En effet : « *nous œuvrons au quotidien pour le bien du sport mais nous le faisons souvent les uns à côté des autres, plus rarement à l'occasion d'exercices obligés, les uns avec les autres* ». Or, « *le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la maison commune* ».

Ainsi que le regrettait Henri Sérandour : « *La maxime 'Qui paye commande', semble parfois valoir de règle de gouvernance, lequel ne renvoie pas à l'équivalence des échanges réels entre les partenaires* ». Or il convient de « *permettre à toutes les entités qui participent à la vie du mouvement sportif de voir leurs intérêts respectés et leurs avis bien compris dans son organisation et son fonctionnement* ».



Dans un souci d'efficacité et de cohérence, la gouvernance doit être partagée et « *ne pas reposer sur une séparation des territoires d'intervention des uns et des autres acteurs, mais bien sur la combinaison des spécificités de chacun selon des modalités de régulation empreintes des principes de subsidiarité et de suppléance* ». Ce souhait, Henri Sérandour le complétait par le constat que le mouvement sportif, représenté par le CNOSF, a la capacité et est sans doute le mieux placé pour donner tout son sens à une gouvernance partagée.

Evoquant la formation ou le respect de la propriété des organisateurs des épreuves sportives à l'occasion de l'ouverture des paris en ligne, le président du CNOSF a conclu son ouverture par un appel à cette nouvelle gouvernance synonyme « *d'une plus grande synergie pour les interactions entre le mouvement sportif et les acteurs institutionnels et privés (...) qui contribuent à la réalité du sport d'aujourd'hui* ».